

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE DOMONT**

**MAIRIE**

**D'ATTAINVILLE**

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le LUNDI 04 DECEMBRE 2006*

*Sous la présidence de Mr Georges MISSEREY MAIRE*

*Etaient présents :*

*Mr LHERMITTE Yves, Mr COUSIN Daniel, Mme MAILLARD Colette Adjoints*

*Mr BASSET François, Mme MALBERT Annie Mr THIEFRY Rémy, Mme LOZAÏC Odette, Mme LEJEUNE Claudine, Mr LEFEVRE Guy, Mme BUSNEL Martine Conseillers Municipaux*

*Etait absent excusé : Mr CANIVET André pouvoir à Mr MISSEREY Georges*

*Etaient absents : Mme DAUTEUIL Valérie, Mr VIARGUES Stéphane, Mr FLECHE Ludovic,*

*Secrétaire de séance : Mme LEJEUNE Claudine*

---

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, deux délibérations qui sont intervenues après l'envoi de l'ordre du jour.*

*Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité.*

**ANTENNE TELEVISION – PASSAGE EN NON  
VALEUR DES TITRES**

*Cette délibération est annulée, la perception doit passer les titres en non valeur.*

**REMISE DE LA RUE DE MOISSELLES ET RUE DU MOULIN  
EN VOIES DEPARTEMENTALES**

*Monsieur le Maire, rapporte au Conseil Municipal, la lettre, en date du 23 février 1991, qu'il avait fait parvenir à Monsieur LACHENAUD, Président du Conseil Général, pour lui faire part de son inquiétude concernant le maintien du giratoire de la Croix-Verte.*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **DEMANDE** à l'unanimité au Conseil Général, de vouloir bien classer en voies départementales, les rues de Moisselles, l'Orme, ex RD9, la rue du Moulin, la voie Communale n° 2 d'Attainville à Baillet en France*

**CREATION DE POSTE D'AGENTS RECENSEURS**

*Un recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2006, organisé par l'INSEE. Il convient de nommer trois agents recenseurs, qui seront chargés de collecter les bulletins individuels de chaque habitant et les feuilles de logements. Ces agents recenseurs recevront une indemnité.*

## **BOURSES COMMUNALES 2006-2007**

**DECIDE** d'attribuer aux familles qui déposeront un dossier de demande de « bourse départementale » et qui ne dépasseront pas le plafond fixé par le Conseil Général, une bourse communale de 96 € par élève pour l'année 2006/2007.

### **TRANSFERT DES OPERATIONS (mandats et titres) DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHEMIN DE VIARMES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LOZAIC Odette, concernant la création d'un budget annexe, dénommé « LOTISSEMENT CHEMIN DE VIARMES », **ACCEPTE et VOTE**, à l'unanimité des présents, ce nouveau budget.

**AUTORISE** l'annulation de tous les titres et les mandats, déjà émis, relatifs à l'opération 31 du budget Commune. Et **ACCEPTE** l'émission de nouveaux titres et mandats sur le budget annexe « LOTISSEMENT CHEMIN DE VIARMES ».

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

**PROPOSE**, comme chaque année le versement d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2007, aux organismes suivants. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2007 de la Commune et versées après le vote dudit budget.

- 11 550 € à la Caisse des Ecoles
- 1 103 € à l'ASA
- 2 048 € au Comité des Fêtes
- 7350 € au C.C.A.S.
- 137 € à l'Association des Anciens Combattants Attainville-Moisselles
- 294 € à l'Association du Lycée de Domont
- 147 € au F.C.P.E
- 137 € à l'Association Départementale des Anciens Combattants
- 336 € à la Croix Rouge de Luzarches
- 137 € à l'A.R.E.C.
- 79 € au C.E.E.V.O
- 79 € à la D.D.E.N

### **FONCIER CONSEIL – PROTOCOLE D'ACCORD**

La société FONCIER CONSEIL a été désignée en qualité d'aménageur de la ZAC d'ATTAINVILLE, par délibération en date du 29 janvier 2001.

Monsieur le Maire souhaite, ici, présenter au conseil municipal les points essentiels de ce protocole avant que le conseil ne l'autorise à en procéder à la signature.

L'objet de ce protocole est que la société FONCIER CONSEIL renonce à sa qualité d'aménageur et se considère comme intégralement dégagée des obligations contenues dans la convention d'aménagement.

Par ailleurs, la commune d'ATTAINVILLE, va procéder au rachat de la totalité des études menées par la société FONCIER CONSEIL, pour un montant d'environ 150 000 €.

Il est convenu de fixer, à la somme de 80 000 €, l'indemnisation forfaitaire et définitive de la société FONCIER CONSEIL pour les démarches que celle-ci a engagées

*durant toute la période où elle était aménageur et le temps consacré à la réalisation de ce projet. Ces sommes seront versées au plus tard, 36 mois après la signature du protocole.*

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CREATION  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

*L'établissement public foncier du Val d'Oise a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter l'aménagement.*

*Afin de créer cet établissement, il convient de nommer un représentant à cette assemblée. DESIGN, à l'unanimité des présents, Monsieur Georges MISSEREY.*

**CIG – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES**

*DECIDE d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au contrat d'assurance groupe (2007-2010) et jusqu'au 31 décembre 2010,*

*Pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 7.65 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 15 jours sur le risque de maladie ordinaire.*

*Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 6.30 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchises de (10 jours fixes ou 30 jours cumulés) 15 jours sur le risque de maladie ordinaire,*

*PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élève à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe,*

**TARIF ETUDE SCOLAIRE**

*Pour répondre à une demande des parents d'élèves, le Conseil Municipal DECIDE d'organiser, à partir du 8 janvier 2007, des études surveillées les soirs d'école, de 16 h 30 à 18 h 00.*

*Le déroulement de la soirée se passera de la manière suivante :*

- 16 h 30 prise en charge de l'enfant
- 16 h 30 – 17 h 00 goûter (fourni par la Commune)
- 17 h 00 – 18 h 00 études
- Au-delà de 18 h 00, l'enfant rejoint le centre de loisirs jusqu'à l'arrivée des parents (fermeture du centre de loisirs 18 h 30)

*Le coût de cette prestation est un forfait mensuel calculé au prorata des jours d'étude dans le mois concerné, multiplié par 2.70 €.*

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES  
CHEMIN DE VIARMES ET RUE DE MOISSELLES**

*Le futur lotissement du Chemin de Viarmes étant en construction, il convient de prévoir l'enfouissement des lignes de basse tension d'électricité, du téléphone, ainsi que de l'éclairage public, dans le chemin de Viarmes. Le montant des travaux s'élève à :*

*Chemin de Viarmes 144 031 € HT  
Rue de Moisselles 163 465 € HT*

*Les subventions possibles sont :*

- EDF 40 %, Conseil Général 30 %, 30 % restant étant à la Commune*
- France Télécom : Conseil Général 30 %, 70 % étant à la Commune*
- Eclairage public : Conseil Général 30 %, plafonné à 100 € le mètre linéaire, 70 % à la Commune.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de demander les subventions.*

*Monsieur le Maire*

***INFORME** qu'après plusieurs réunions avec le Syndicat de la Piscine, 3 sites d'implantations ont été retenus*

- Domont-Ezanville*
- Moisselles « les boursault »*
- Baillet « Domexpo »*

*Reste à se prononcer.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30*